

## Ah bon, il faudra encore traduire malgré l'Accord de Londres ?

Soumis par Philippe Ocvirk  
19-09-2007

Vous espérez, grâce au protocole de Londres, obtenir une protection territoriale plus large pour des frais de traduction moindres ? Voici ce qu'il en est :

- Le Royaume-Uni a ratifié, plus besoin de traduire en Anglais ? Mais si ! L'Irlande n'a pas ratifié et il faut donc une TRADUCTION anglaise.

- L'Allemagne a ratifié, plus besoin de traduire en Allemand ? Et si ! L'Autriche n'a pas ratifié et il vous faut une TRADUCTION allemande.

La Suède, le Danemark et les Pays-Bas ont fait savoir qu'ils exigeront la TRADUCTION en anglais de la description des brevets européens et une TRADUCTION de leurs revendications dans leur langue nationale.

Les états du sud de l'Europe (Espagne, Portugal, Italie...) ont clairement annoncé leur opposition au Protocole. Conséquence, on TRADUIT en espagnol, portugais, italien...

La Turquie, la Pologne, la Grèce, la Roumanie, la Bulgarie... La Majorité des pays membres de l'Organisation européenne des brevets n'ont pas ratifié. IL FAUT DONC TRADUIRE !

Pas vraiment d'économies en vue...

Ce qui est certain en revanche, c'est que les entreprises de tous ces pays étrangers n'auront PAS DE FRAIS DE TRADUCTION EN FRANÇAIS.

L'accord de Londres est mal conçu. Il faut le refuser !